

# Charte de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant constitue une activité complémentaire à la formation académique. Il offre aux étudiantes et étudiants la possibilité de s'ouvrir à la société en s'impliquant dans leur milieu de vie et en découvrant d'autres réalités. Cette démarche vise à sensibiliser les publics étudiants aux enjeux sociaux locaux et mondiaux. Elle permet d'acquérir des compétences et des connaissances favorisant leur formation citoyenne, leur lien à autrui et leur épanouissement personnel. L'engagement étudiant contribue également à donner du sens à leur parcours académique et à leur future trajectoire professionnelle. L'URCA encourage activement l'engagement étudiant et accorde une importance particulière à la solidarité, tant au sein de l'université qu'en dehors.

---

## I. Cadre de valorisation de l'engagement étudiant

---

Vu **l'article L611-9 du code de l'éducation** précisant la forme que peut prendre la validation de l'engagement étudiant.

Vu le **décret n°2017-962 du 10 mai 2017** relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiantes et étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

Vu la **circulaire 2017-146 du 7 septembre 2017** relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Vu la **circulaire 2022-408 du 23 mars 2022** relative à l'engagement, à l'encouragement et au soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant permet à l'étudiante ou l'étudiant de demander à faire reconnaître et valoriser son engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle ainsi que les compétences acquises dans ce cadre au titre de l'année de formation suivie « et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études. »

Ce dispositif est destiné **aux étudiantes et étudiants en formation initiale à partir du 2<sup>ème</sup> semestre de premier cycle et jusqu'au troisième cycle des diplômes nationaux** (exemples : Licence, Master, Doctorat, Bachelor d'Université et de Technologie (BUT), Diplôme d'Ingénieur (DI), etc.) à l'exclusion des Diplômes d'Université (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU) et Diplôme d'Etablissement (DE) et hors enjambement et hors apprentissage.

La valorisation de l'engagement étudiant dans les formations peut prendre la forme :

- D'une **UE ou d'un EC « engagement étudiant », « extra-académique » ou « transversal »** ;
- Du **remplacement d'un enseignement disciplinaire** de la maquette, selon arbitrage du responsable de formation ;
- Du **remplacement d'un stage ou de la réduction de sa durée** ;

Un engagement étudiant peut également être valorisé même s'il ne prend pas la place d'un enseignement dans une maquette de formation.

L'évaluation de l'engagement étudiant se traduira par une note déterminée grâce à l'annexe 3 et qui permettra de déterminer la valorisation à appliquer selon de choix de la composante :

- L'**attribution de crédits ECTS** de la maquette, avec un minimum de 2 ECTS (saisie directe du résultat sur l'élément pédagogique) ;
- L'**intégration de cette note** dans le calcul de la moyenne et par conséquent entrant dans le système de compensation des UE ou EC ;
- La **dispense totale ou partielle de stage** (application des modalités de contrôle des connaissances du stage prévues dans la maquette) ;
- L'**ajout de points** sur la moyenne générale du semestre ou dans le cadre du BUT, ajout de point sur la moyenne des UE/compétence de chaque semestre concerné par l'engagement (jusqu'à 0,5 points) ;
- L'**attribution de points de formation** dans le cas des étudiants en doctorat (dans la limite de 3 points sur la durée totale du doctorat).

La reconnaissance au titre d'une activité d'engagement ne peut intervenir qu'au cours **d'un seul semestre par cycle** (sauf BUT et DI). Elle ne peut être cumulée sur un même semestre avec une UET ou UE « extra-académique ». Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Dans le cadre du **premier cycle des études de santé MMOPKE** (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Ergonomie), la valorisation de l'engagement **ne pourra pas se faire sur les UE de santé**.

Dans le cadre du **deuxième cycle des études de santé**, la valorisation prendra la forme **d'attribution de « points de parcours »** dans une limite de 60 points comptant pour 10% de la note finale du classement général des **Épreuves Dématérialisées Nationales** (EDN) selon le cadrage national.

---

## II. Activités pouvant rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant

---

**L'engagement associatif** : mission et prise de responsabilité dans une association labellisée URCA ou une association déclarée.

**L'engagement civique** : mission de service civique, mandat d'élus étudiants à l'URCA ou au CROUS, bénévole dans une association d'utilité publique telle que le Secours Populaire, sapeur-pompier volontaire, militaire dans la réserve opérationnelle.

**L'engagement citoyen** : mandat d' élu dans les collectivités territoriales, dans une organisation syndicale ou au conseil économique, social et environnemental (national, régional, local), formation à la Fresque du climat ou à d'autres dispositifs de sensibilisation à la transition écologique et sociétale, mandat dans le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES) ou autre association étudiante impliquée dans la transition écologique et sociétale, formation en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), étudiant relais santé auprès du Service de Santé Étudiant (SSE) et tutorat en Santé.

**L'engagement international** : parrain ou marraine étudiant [Buddy System], engagement dans le programme [Reims Student Ambassadors], dans le programme [ambassadeurs de la mobilité], ou représentant étudiant au sein de l'alliance INVEST.

**L'engagement familial** : étudiant soutien de famille.

**L'engagement pédagogique** : mission de tuteur ou tutrice (accueil des étudiants, remédiation, aide aux révisions, tutorat [Bienvenue en France]), participation à des forums des métiers, des

présentations de sa formation en lycées ou à l'occasion de manifestations supervisées par la formation, étudiante ou étudiant ambassadeur, accompagnateur d'étudiantes ou étudiants en situation de handicap. L'engagement au sein de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) pourra être validé via une plateforme à laquelle l'AFEV donnera accès aux responsables pédagogiques (Reconnaissance de l'Engagement Étudiant et des Compétences, REEC).

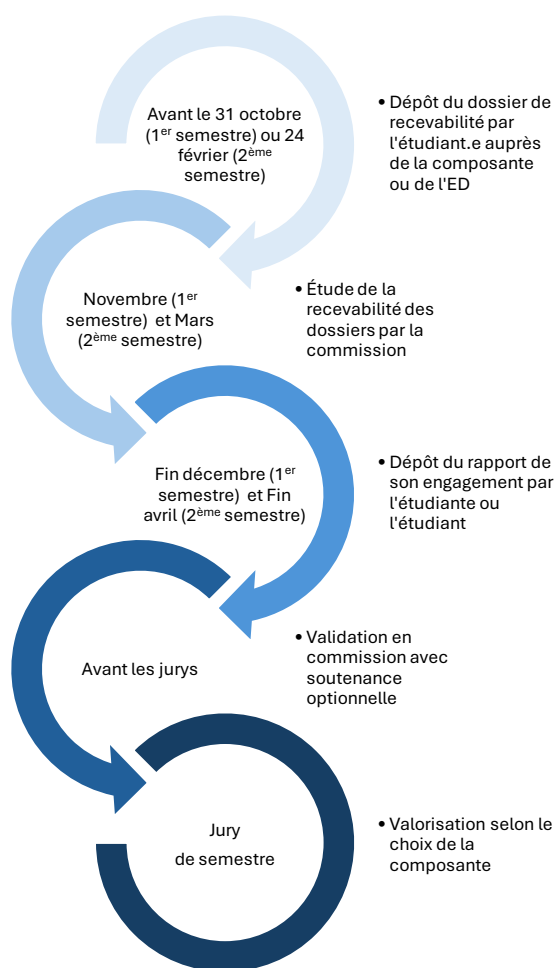
**L'engagement professionnel** : activité professionnelle exercée par l'étudiante ou l'étudiant à ou en dehors de l'URCA, dès lors que celui-ci est muni d'un contrat de travail, activité entrepreneuriale (Creativ'Labz, Pépite...).

**L'engagement sportif ou artistique** : activités sportive ou artistique de haut niveau dès lors qu'elles sont reconnues par leur ministère respectif ou par leur statut à l'URCA.

**Ne sont pas éligibles à ce dispositif :**

- la présence ponctuelle à des actions sans participation personnelle dans leur organisation ;
- les projets étudiants déjà reconnus pédagogiquement (projets tutorés).

### III. Calendrier, procédure et critères de validation



En début de semestre, l'étudiante ou l'étudiant dépose son dossier de recevabilité qui est examiné par une commission constituée a minima :

- d'un personnel **enseignant et/ou chercheur** de la composante ou de l'ED ;
- d'un **responsable de scolarité** de la composante ou de l'ED ;

- d'une **étudiante ou étudiant** représentant de la composante ou de l'ED ;
- d'un représentant parmi la liste suivante :
  - o **Vice-Présidence CFVU** ou membre élu de la CFVU ;
  - o **Vice-Présidence Étudiant** établissement ou composante ;
  - o **Direction de la DEVU** ou de sa ou son représentant.

Pour être recevable, l'étudiante ou l'étudiant devra justifier d'une activité représentant **a minima un volume horaire de 35 heures réalisées sur le semestre** précédent ou en cours au moment où la demande de validation de l'engagement étudiant est déposée. Cette activité devra être attestée par le service, employeur ou structure accueillant l'étudiant ou l'étudiante (**attestation en Annexe 1**).

**En fin de semestre et avant les jurys pour les premier et deuxième cycles, au fil de l'eau ou au plus tard durant la troisième année de thèse pour les doctorants**, l'étudiante ou l'étudiant dépose auprès de la commission un **rapport de 5 à 10 pages** (Times New Roman, police 12, hors illustrations) détaillant les missions exercées dans la structure d'accueil et les compétences développées. Le rapport doit également faire état des effets de cet engagement en termes de connaissance du monde et de soi, d'évolution du projet de formation ou professionnel (Guide méthodologique en **Annexe 2**). Il peut enfin faire état de difficultés rencontrées et des solutions proposées pour les surmonter. Ce rapport peut être majoré d'annexes (par exemple un portfolio rapportant les preuves des compétences développées, tableau de bord...).

La commission peut demander à l'étudiante ou l'étudiant, si elle l'estime nécessaire, de présenter son engagement lors d'une **soutenance d'une durée maximale de 15 minutes**, incluant des échanges avec la commission. L'objectif de la soutenance est de compléter le rapport écrit en permettant à l'étudiante ou l'étudiant de mettre en avant l'intérêt de son engagement et les compétences acquises. La soutenance doit se dérouler avant la soutenance de thèse dans le cas des doctorants ou suffisamment tôt pour que l'évaluation de l'étudiante ou l'étudiant puisse être prise en compte par le jury de semestre.

L'évaluation des activités réalisées dans le cadre du projet sera faite au travers d'une grille d'évaluation prédéfinie (proposition de grille en **Annexe 3**) contenant une liste de critères d'évaluation.

L'évaluation du dossier conduit au calcul d'une note.

Une note supérieure ou égale à 10/20 permet de valider l'engagement.

Une note inférieure à 10/20 donnera lieu à une session de rattrapage sous forme d'un oral de présentation du rapport retravaillé.

La commission transmet ensuite la note au jury d'examen de l'étudiante ou de l'étudiant qui se positionnera sur la gratification ou non qui en découle.

#### **Dates et modalités de remise du dossier :**

Un exemplaire du dossier d'engagement doit obligatoirement être remis à la date butoir indiquée, **soit le 31 octobre pour le premier semestre et le 24 février au plus tard pour le second semestre**, sur la plateforme : <https://demat.univ-reims.fr/demat-devu>

Toutes les pages du dossier doivent être réunies en **UN SEUL et UNIQUE dossier PDF**.

Sera considéré irrecevable et ne sera pas transmis à la commission de l'engagement étudiant, tout dossier :

- incomplet ;
- déposé après la date butoir.

Il incombe à l'étudiante ou l'étudiant de vérifier que toutes les pièces ont été transmises et la procédure achevée.

## Annexe 1 : Attestation engagement étudiant

*A remplir par la structure d'accueil et à communiquer avec le rapport.*

*Dans le cas de soutien de famille, l'attestation devra être délivrée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées ou un Conseil départemental.*

*Pour les Étudiantes ou Étudiants Sportifs de Haut-Niveau (ESHN), joindre l'attestation d'obtention du statut ESHN URCA et identifiant PSQS.*

**Nom de la structure :**

**Personne référente :**

**Adresse :**

**e.mail :**

**Téléphone :**

Je certifie que , étudiant à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, effectuant la(les)  
mission(s) de au sein de ma structure, a :

- effectué un volume horaire minimum de 35h entre le / / et le / /

- acquis les compétences telles que :

☐ Capacité à s'engager ((recherche active d'une association, s'organiser pour pouvoir mobiliser de son temps, assumer des responsabilités...))

☐ Gérer un projet

☐ Travailler en équipe (accueillir la diversité d'opinions et de cultures, savoir écouter ses pairs, faire preuve d'auto-critique, prendre du recul face au conflit, proposer des solutions pouvant faire consensus, adapter de bonnes pratiques, travailler en réseaux...)

☐ Aptitude à l'animation d'équipes

☐ Communiquer à l'oral et par écrit quel que soit le support et l'interlocuteur

☐ Développer des compétences relationnelles et sociales (se mettre au service de l'intérêt général, développer son empathie, interagir avec autrui de manière bienveillante...)

☐ Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte

☐ Se mettre en recul d'une situation, s'auto-évaluer et se remettre en question pour apprendre

☐ Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

☐ Autres :

A , le / /

Signature :

---

## Annexe 2 : Guide méthodologique du rapport de validation de l'engagement étudiant

---

### Le rapport doit comprendre :

- L'attestation d'engagement étudiant (Annexe 1) dûment complétée et signée
- Une description de la structure dans laquelle vous avez été/êtes engagé(e) (raison sociale, objectifs, organisation...)
- Une description des projets auxquels vous avez participé
- Une présentation détaillée des activités que vous avez conduites, permettant de comprendre quel a été votre investissement personnel, vos responsabilités, vos tâches, vos interlocuteurs, vos outils et méthodes, les difficultés rencontrées et les solutions apportées....
- Une analyse des compétences que vous pensez avoir développées (Annexe 4)
- Le lien avec ce qui est attendu dans votre diplôme (modules dont vous sollicitez la validation)

Vous pouvez vous aider du portfolio Bénévolat et compétences d'Animafac, de la fiche du Répertoire national de certification professionnelle de votre diplôme.

<https://www.animafac.net/wp-content/uploads/2022/10/Portfolio-en-ligne-1-1.pdf>

<https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2023/02/Vadémécum-RNCP-V1.1-VF-.pdf>

<https://www.tracetesacquis.org/>

### Instructions de forme :

- Votre rapport comportera de 5 à 10 pages au maximum, dactylographiées, hors illustrations et annexes.
- Il sera rédigé en caractères Times New Roman, police 12, interligne 1.5 ou police équivalente.
- Il comportera une page de garde avec votre identité, l'intitulé exact du diplôme, l'intitulé des modules ou de la formation doctorale pour lesquels est sollicitée la validation, l'année.
- Il comportera un sommaire en indiquant le numéro de page des différentes parties, les pages seront numérotées.
- Il comportera le cas échéant une bibliographie (ressources documentaires qui vous ont servi pour la rédaction de votre rapport : sites internet, revues, brochures, publications ...).
- Il comportera éventuellement des annexes qui serviront de preuves à ce que vous avancez dans votre rapport. Nous vous conseillons de les analyser et les critiquer à travers votre rédaction. Il faudra les numérotéer.

## Annexe 3 : Exemple de grille de notation

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Note | Barème<br>(/ si pas de<br>soutenance) | Commentaires |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------------------|--------------|
| <b>DOSSIER</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |      |                                       |              |
| <b>FORME</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |      |                                       |              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des consignes</li> <li>- Cohérence dans la structuration du dossier</li> <li>- Lisibilité du dossier</li> <li>- Orthographe et style</li> </ul>                                                                                                                                                       |      | 2 points                              |              |
| <b>FOND</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |      |                                       |              |
| Cadre de l'engagement et présentation du projet<br>(présentation de l'association, son histoire, son rôle,<br>justification de l'engagement dans celle-ci)                                                                                                                                                                                             |      | 1 point<br>(/ 2 points)               |              |
| Missions confiées à l'étudiante ou l'étudiant<br>(préciser si les missions réalisées ont été différentes et<br>pourquoi)                                                                                                                                                                                                                               |      | 1 point<br>(/ 3 points)               |              |
| Compétences identifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |      | 4 points<br>(/ 6 points)              |              |
| Effets de l'engagement sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance du monde et de soi</li> <li>- l'évolution du projet de formation ou professionnel</li> <li>- mobilisation possible des compétences acquises<br/>sur le plan professionnel ou personnel</li> </ul> Difficultés éventuelles rencontrées et solutions<br>envisagées |      | 5 points<br>(/ 7 points)              |              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |      | <b>13 points<br/>(/ 20 points)</b>    |              |
| <b>SOUTENANCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |      |                                       |              |
| Présentation, de manière synthétique et convaincante,<br>de l'intérêt de l'association et des missions exercées<br>au sein de celle-ci (cette présentation peut inclure un<br>volet critique)                                                                                                                                                          |      | 3 points                              |              |
| Style oral                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |      | 2 points                              |              |
| Aptitude à argumenter                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |      | 2 points                              |              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |      | <b>7 points</b>                       |              |
| <b>Note finale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      | <b>20 points</b>                      |              |

### Proposition de barème de notation dans le cas d'ajout de points sur la moyenne générale du semestre

| Note attribuée<br>au projet | Bonus sur la<br>moyenne<br>semestrielle | Note | Bonus sur la<br>moyenne<br>semestrielle |
|-----------------------------|-----------------------------------------|------|-----------------------------------------|
| 20                          | + 0,50                                  | 15   | + 0,25                                  |
| 19                          | + 0,45                                  | 14   | + 0,20                                  |
| 18                          | + 0,40                                  | 13   | + 0,15                                  |
| 17                          | + 0,35                                  | 12   | + 0,10                                  |
| 16                          | + 0,30                                  | 11   | + 0,05                                  |

## Annexe 4 : Référentiel des compétences

Référentiel des compétences préprofessionnelles, transversales et linguistiques, des mentions de licence

(MESRI

- [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content\\_migration/document/Referentiels\\_de\\_competchences\\_formatMESR\\_2014\\_12\\_29\\_ssblancs\\_380001.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Referentiels_de_competchences_formatMESR_2014_12_29_ssblancs_380001.pdf))

### Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

### Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

A partir de ce référentiel ministériel, on peut proposer comme compétences à mettre en avant :

- **Capacité à s'engager** (recherche active d'une association, s'organiser pour pouvoir mobiliser de son temps, assumer des responsabilités...)
- **Gérer un projet** (élaborer un projet, définir des objectifs, organiser une manifestation, rechercher des financements, construire un budget, entreprendre des démarches administratives...)
- **Travailler en équipe** (accueillir la diversité d'opinions et de cultures, savoir écouter ses pairs, faire preuve d'auto-critique, prendre du recul face au conflit, proposer des solutions pouvant faire consensus, adapter de bonnes pratiques, travailler en réseaux...)
- **Aptitude à l'animation d'équipes** (tenir compte de son environnement humain et matériel, prendre des initiatives, savoir motiver les membres, faire adhérer à un projet, faire travailler ensemble, déléguer...)
- **Communiquer à l'oral et par écrit quel que soit le support** (imprimé, outils numériques, réseaux sociaux, communiqué de presse...) et l'interlocuteur (faire de l'aller vers, savoir se présenter, gérer les relations publiques, promouvoir son association ou son projet, réaliser un support de communication, un CR de réunion, utiliser les réseaux sociaux, vérifier les informations communiquées...)
- **Développer des compétences relationnelles et sociales** (se mettre au service de l'intérêt général, développer son empathie, interagir avec autrui de manière bienveillante...)